

L'AMI DE LA CHARTE,

JOURNAL DU PUY-DE-DOME, POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Ce journal paraît les *mercredis* et *samedis*. — Le prix de l'abonnement est de *vingt francs* pour un an, *onze francs* pour six mois, et *six francs* pour trois mois, pris au Bureau ou distribué à Clermont; pour le département et hors du département, par la poste, de *vingt-quatre francs* pour un an, *treize francs* pour six mois, *sept francs* pour trois mois. — Le prix d'insertion est de *vingt centimes* la ligne. — Les lettres, papiers et journaux doivent être adressés, franc de port, à M. VANSENE, imprimeur, et directeur de l'*Ami de la Charte*, rue des Gras, n° 13, maison Boisson, à Clermont-Ferrand. — On souscrit aussi, à Paris, à la librairie d'Alexandre MATHIEU, place de la Bourse, et chez tous les libraires et directeurs de postes.

PARIS, 23 février.

Sur le rapport de M. le ministre de la guerre et sur la présentation de M. le Dauphin, le lieutenant-général marquis Maison, pair de France, commandant l'expédition de Morée, a été élevé à la dignité de maréchal de France, par ordonnance royale du 22 février.

« Le nombre des maréchaux de France, dit à ce sujet le *Moniteur*, était resté incomplet depuis le décès de M. le marquis de Lauriston. Le roi a voulu dans cette circonstance donner un témoignage éclatant de satisfaction à M. le lieutenant-général marquis Maison. Dans la campagne de 1814, cet officier-général qui commandait le corps d'armée chargé de la défense des départemens du nord de la France; il remplit cette mission avec une haute distinction. Il vint le premier avec les troupes dont il avait le commandement rendre hommage au roi lors de son débarquement à Calais. Depuis, il a donné des preuves de son dévouement en accompagnant en 1815 Sa Majesté. Investi du commandement de l'expédition de Morée, il a déployé dans cette occasion de nouveaux talens, et a su atteindre avec habileté le but qui lui était indiqué par ses instructions. S. M. a voulu récompenser à la fois les anciens et les nouveaux services de cet officier-général en l'élevant, par ordonnance du 22 février, à la dignité de maréchal de France. »

— Par ordonnance du même jour, le roi a élevé au grade de lieutenant-général M. le baron Durrieu, maréchal-de-camp, chef d'état-major de la division d'expédition;

A celui de maréchal de-camp, MM. Trezel, colonel au corps royal d'état-major; de Cubières, colonel du 27^e régiment d'infanterie; le marquis de Faudoux, colonel du 3^e régiment de chasseurs à cheval, et le vicomte de La Hitte, aide-de-camp de M. le Dauphin, colonel commandant l'artillerie de la division d'expédition.

M. Sanfourche, lieutenant-colonel du 42^e régiment d'infanterie, a été nommé colonel du 27^e de ligne, et M. de Vaudroul, lieutenant-colonel du 3^e régiment de chasseurs, a été nommé colonel de ce corps.

MM. le vicomte Sébastien (Tiburce) et baron Hagonet, maréchaux de camp, ont été nommés commandeurs de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.